

Corneville sur Risle > Auberge des Cloches

La commune de Corneville sur Risle est concernée par deux autres monuments historiques : le pont Napoléon du XIX^e siècle, inscrit le 31 octobre 2007, et Le périmètre de protection de l'ancienne abbaye chevauche en partie celui de l'auberge.

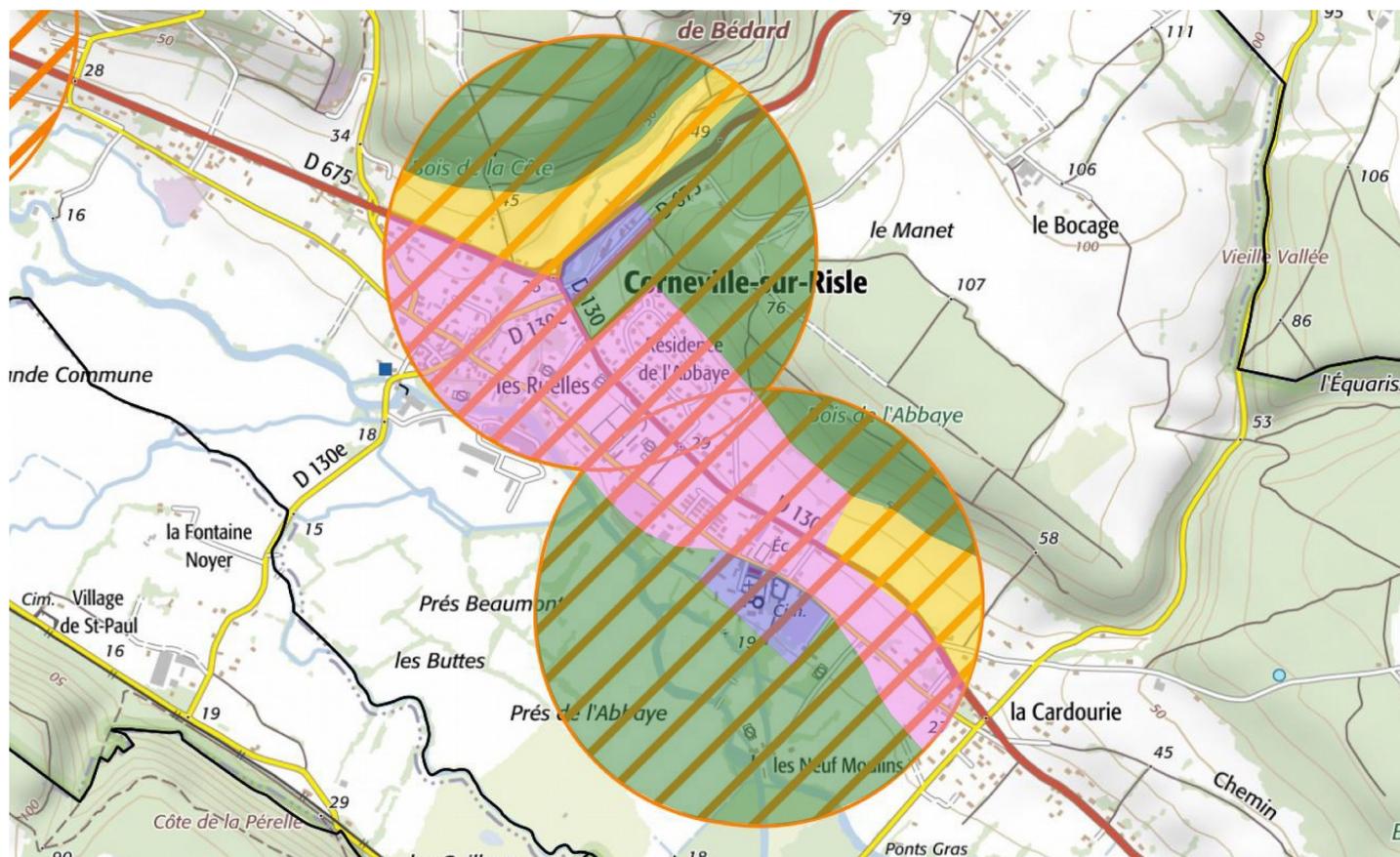
La commune de Corneville sur Risle est située dans le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

Source du texte :
<http://www.normandie-accueil.fr/pa/ge,0,0,525.html>

Le carillon est classé Monument Historique depuis 2003, tandis que l'auberge aménagée dans un style anglo-normand de la belle époque est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 11 avril 2011.

Pendant la guerre de Cent ans, les Anglais se rendant maîtres de la Normandie arrivèrent en vue de Pont-Audemer. Prenant peur, les moines de l'abbaye de Corneville chargèrent le trésor et les cloches dans une barque pour les emmener au fil de la Risle, mais le poids considérable des cloches fit chavirer l'embarcation. Les moines récupérèrent le trésor et les cloches sauf une. Selon la légende, lorsque les cloches de l'Abbaye sonnèrent à nouveau, celle restée au fond de la Risle répondit au carillon de Corneville. A la Révolution, l'Abbaye fut détruite et les cloches disparurent. Robert Planquette s'inspira de cette légende pour composer « Les Cloches de Corneville ». Créée à Paris en 1877, l'opérette a fait plusieurs fois le tour du monde et reste à ce jour l'opérette qui fut la plus jouée dans le monde. L'immense succès de l'opérette permit, grâce à une souscription internationale, de reconstituer le carillon dans le bistrot guinguette où l'opérette était née de la rencontre d'Alphonse Alais avec Robert Planquette et le marquis de la Rochethulon et Grente, dernier marquis de Corneville et de Montfort. L'une des cloches fut offerte par le tsar Nicolas II et une représentation en extérieur fut même donnée devant l'auberge en 1900 pour célébrer le retour des cloches. Ainsi, la cloche restée au fond de la Risle peut-elle toujours répondre au carillon de Corneville.

Située dans la colline au-dessus de la vallée de la Risle, l'auberge bénéficie d'un environnement rural préservé composé de prairies bordées d'arbres vers le Sud. La qualité des constructions alentours, à briques ou pans de bois, mérite d'être préservée et l'extension périurbaine doit être limitée.



périmètre de protection	site naturel inscrit	Zone inconstructible sauf fortes prescriptions	Zone constructible avec prescriptions	zone de projet d'aménagement urbain	zone de champs à préserver
site naturel classé	Périmètre délimité des abords (PDA)	perspective/ axe de vue	voie / allée urbanisée à préserver	voie/ allée arborée à préserver	zone naturelle/forêt à conserver

0 250m

Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Le monument



Photographie ancienne

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun villi à jaune vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1°C). Les constructions en colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm.)

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



La vue vers la Risle, au Sud



Une belle architecture de briques



Une maison à pans de bois



L'essentage en ardoises



Une maison en briques



Église de Corneville